

Charte de l'association Citoyens Libres des Pyrénées

Préambule

« Citoyens Libres des Pyrénées » (CLP) est une association loi 1901 déclarée et apaisane ; elle a pour objet statutaire de défendre les libertés publiques, individuelles et constitutionnelles des citoyens.

Née en août 2021 dans le contexte de la crise sanitaire Covid-19, l'association CLP vise à favoriser :

- La réalisation d'actions de réinformation ayant notamment pour but d'alerter sur les violations des droits et libertés des citoyens
- La mise en lien de personnes localement, puis leur organisation en des collectifs CLP locaux
- Et toute autre activité de nature à réaliser son objet statutaire

Devenir membre de CLP signifie être au cœur de l'activité de l'association et avoir la possibilité de participer activement à son dynamisme. Ainsi, chaque membre est amené à échanger fréquemment :

- Avec d'autres membres, que ce soit en présentiel (réunions, rassemblements ou actions CLP) ou à distance (par le biais notamment des canaux CLP Telegram)
- Avec des membres d'autres collectifs ou associations
- Avec toute autre personne, et ce notamment lors d'actions CLP

Toutes ces personnes ne partagent pas les mêmes convictions ou idées et n'ont ni la même perception des événements ni la même manière de communiquer ou réagir.

Néanmoins, dans chacune de ces situations, il est essentiel d'adopter un comportement en adéquation avec les valeurs et l'identité de l'association. Ainsi, tout membre de CLP se doit de lire attentivement la présente Charte et de la respecter dans son intégralité.

L'adhésion à l'association Citoyens Libres des Pyrénées implique de fait l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ladite Charte.

En cas de non-respect de l'un de principes y figurant, tout membre pourra, selon la nature de la faute commise, être évincé des canaux Telegram de l'association ou perdre sa qualité de membre, pour une durée temporaire ou définitive. La perte de la qualité de membre est régie par l'article 8 des statuts de CLP (consultables depuis le site internet de l'association ou sur demande expresse par mail) :

« Article 8 – Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd :

- [...] par l'exclusion, pour tout motif grave. Dans ce cas, le membre recevra une information complète, en temps utile, sur les griefs qui lui sont reprochés. Il sera alors convoqué devant le bureau afin de présenter sa défense. Le bureau prendra ensuite sa décision. »

NB : les dispositions de la présente Charte doivent être appliquées par tout membre de CLP dans les cas de figure énoncés plus haut, autrement dit lorsque vous intervenez dans le cadre d'activité de l'association.

Néanmoins, cette Charte peut également constituer pour vous une source d'inspiration au quotidien ; n'hésitez donc pas, hors du cadre de l'association, à vous l'approprier et à la modeler à votre convenance.

1. BIENVEILLANCE ET RESPECT MUTUEL

Tout membre de l'association Citoyens Libres des Pyrénées se doit d'adopter en toute circonstance un comportement bienveillant et respectueux.

L'écoute, l'ouverture d'esprit et une attitude cordiale, verbale comme non-verbale, constituent les bases de relations saines et permettent d'établir un climat de confiance propice aux échanges constructifs.

Au contraire, le fait d'adopter une posture froide, méprisante, hautaine, agressive, clivante ou individualiste nuit à la cohésion de groupe et peut entraîner des tensions inutiles voire des scissions.

Il est évidemment possible d'exprimer son désaccord, mais en évitant tout jugement déplacé ou sous-entendu et en conservant une attitude respectueuse, cordiale et constructive.

Après avoir exprimé son opinion sur le sujet, il convient d'écouter celle des autres y compris les avis minoritaires, puis de respecter la décision de la majorité.

2. MAÎTRISE DE SOI

La période actuelle est une épreuve pour chacun d'entre nous ; beaucoup de sentiments contradictoires nous animent, et il est ainsi plus difficile de rester maître de nos émotions.

Par ailleurs, la société dans laquelle nous vivions avant cette crise était déjà tourmentée : individualisme exacerbé, relations humaines dégradées, rythmes de vie destructeurs.

Aujourd'hui, nous aspirons à bâtir un nouveau monde, respectueux de l'être humain, solidaire et apaisé. Ce nouveau monde ne pourra naître que si chacun d'entre nous prend ses responsabilités, apprend à mieux se connaître, se maîtriser et canaliser ses émotions.

Ainsi, il est important d'adopter dès à présent une attitude responsable, en adéquation avec le monde que nous souhaitons créer ; c'est aussi le seul moyen de nous préserver dans la durée et de rester unis.

A titre d'exemple, lorsqu'une personne s'adresse à une autre de manière maladroitement voire peu respectueuse, il n'est pas nécessaire de se braquer ou de réagir de manière virulente. Cela ne peut qu'envenimer les échanges et briser l'élan constructif des discussions du groupe. Mieux vaut prendre sur soi, conserver son calme et chercher le ton juste, approprié et à même d'apaiser les débats.

3. PROPOS, COMPORTEMENTS OU CONTENUS INAPPROPRIÉS

De manière générale, en raison du contexte actuel, les mots revêtent une importance cruciale et ont une portée décuplée ; chacun est donc tenu de songer à leur impact et de les utiliser à bon escient.

Est à proscrire tout comportement, propos ou contenu contraire aux valeurs et à l'identité de l'association CLP telles que définies notamment par la présente Charte.

Toute insulte, provocation, intimidation, violence ou incitation à la violence, tout propos à caractère raciste et discriminatoire, ainsi que tout contenu choquant publié sur les groupes Telegram CLP est strictement interdit.

Il en est de même pour toute opération visant à discréditer un groupe CLP ou l'association elle-même (atteinte à la réputation, à l'image, diffamation), ainsi que pour toute tentative d'obstruction volontaire d'un ou plusieurs groupes Telegram CLP.

L'obtention de l'accord du bureau de l'association est indispensable en amont de toute opération ayant ou pouvant avoir un impact sur l'image ou la réputation de l'association ; le bureau s'appuiera notamment sur la présente Charte afin de rendre sa décision.

Tout sujet sensible, tel que la politique ou la religion, doit être abordé de manière mesurée et réfléchie, des tensions inutiles pouvant rapidement en découler.

Néanmoins, afin de respecter la liberté d'expression et d'opinion des membres de CLP, seul le prosélytisme est formellement interdit dans le cadre de l'association.

Enfin, tout membre de l'association se doit, avant de publier un contenu sur un groupe Telegram CLP, de vérifier que le contenu est en adéquation avec l'objet du groupe. Si ce n'est pas le cas, le contenu devra être supprimé ou transféré sur le groupe approprié.

Pour rappel, il existe différents groupes Telegram CLP, et il est important de bien les distinguer :

- CLP infos : canal d'information de l'association, sur lequel les adhérents ne peuvent pas publier
- CLP forum : espace d'échanges sur l'actualité entre tous les adhérents CLP
- CLP services et solidarité : espace dédié à l'entraide, aux propositions solidaires entre adhérents
- CLP référents : groupe réservé aux référents CLP afin d'assurer l'échange des idées, initiatives ou actions entre les bassins de vie
- Groupes CLP locaux (CLP Tarbes, CLP Oloron, etc.) : groupes rassemblant les adhérents CLP d'un même bassin de vie ; ne doivent y figurer que des contenus en lien avec la vie du bassin

4. POSSIBILITÉ POUR CHACUN DE CONTRIBUER

L'un des principes fondateurs de l'association Citoyens Libres des Pyrénées est de permettre à chaque adhérent de contribuer activement à la vie de l'association.

Ainsi, de manière générale, lors des réunions CLP ou de toute autre rassemblement organisé dans le cadre de l'association, tout membre présent doit avoir la possibilité de participer et d'exprimer son point de vue.

Dans le cadre des réunions CLP, afin de garantir au mieux ce principe, il est conseillé de nommer une personne chargée de donner la parole à tout membre qui le souhaite et de gérer le temps imparti à chacun – non sans garder une certaine souplesse dans l'exercice de ce rôle.

De même, il incombe à tout membre de l'association de veiller à être concis lors de ses prises de parole et à rester dans le cadre de l'ordre du jour, ceci afin d'avoir des réunions courtes et efficaces.

Cette règle ne doit cependant pas vous décourager de prendre la parole, bien au contraire ; mais gardez à l'esprit que les sujets sortant du cadre de l'ordre du jour peuvent tout à fait être abordés avant ou après les réunions. Ces moments conviviaux font partie intégrante de l'identité de CLP, car ils permettent d'établir une bonne humeur collective et une véritable cohésion de groupe.

5. SOLIDARITÉ ET ENTRAIDE

En permettant à des personnes géographiquement proches de se rencontrer, l'association Citoyens Libres des Pyrénées vise à redonner de la valeur à un échelon local trop souvent oublié durant ces dernières décennies.

Afin qu'il retrouve tout son éclat, les membres de CLP sont encouragés à créer un véritable réseau de soutien, d'entraide et de solidarité locale. Étant donné le contexte actuel, il est fondamental de pouvoir compter les uns sur les autres, et de tâcher de se rendre disponible pour autrui dès que nécessaire.

6. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES

Les membres de l'association Citoyens Libres des Pyrénées pourront être amenés à avoir connaissance d'informations sensibles, telles que les coordonnées d'autres adhérents, leur profession ou leur situation familiale.

Également, certaines actions CLP doivent pour des raisons de sécurité rester confidentielles avant leur réalisation, et ne pas être dévoilées publiquement ; il en est de même des lieux de réunion ou de rassemblements.

Tout membre de l'association est donc tenu de respecter strictement la confidentialité de ces informations ainsi que de toute autre information sensible obtenue dans le cadre de l'association CLP.

Par ailleurs, chacun est tenu de rester sur ses gardes en termes d'infiltrations intérieures ou extérieures à l'association. Si CLP a vocation à rassembler et à tisser des liens, il convient de conserver un regard averti à l'occasion de nouvelles rencontres, afin de garantir autant que possible la pérennité de l'association.